



PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Séance du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, également convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LE FAUCHEUR.

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn – LE HEGARAT Valérie- THOMAS Gwénaël – TACQUET Marie-Blanche - MORICE Gildas– VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – PIPART Fabrice – CORLAY Gérald – MARTIN Marie-Christine – MALLARGÉ Bernard - JOUY Nathalie.

Absents : LE HEGARAT Valérie (Pouvoir à DELVO SALAUN Rozenn)

THOMAS Gwénaël (Pouvoir à VINCENT Louis)

MARTIN Marie-Christine

Secrétaire de séance : ILLIEN Anne-Yvette

Les procès-verbaux des 20 mars et 17 avril 2025 sont approuvés à l'unanimité.

1/ Tirage au sort des jurés d'Assises

Les membres du conseil municipal sont invités à tirer au sort sur la liste électorale 3 personnes de plus de 23 ans pour faire partie de la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2026.

M. Le Maire procède donc au tirage au sort à partir de la liste électorale :

Page 98 / Ligne 8 : MARQUETTE Claudine épouse NOUET- 2 place de la paix - Goudelin

Page 100 / Ligne 7 : MATAGUEZ Thomas - 8 rue d'Armor - Goudelin

Page 18 / Ligne 5 : CHAMPAGNE Robert - 391 La Dossen - Goudelin

2/ Vote des subventions aux associations

Les subventions aux associations ont été discutées lors de la commission « associations » et sont présentées lors de la séance.

Certaines subventions ont été accordées exceptionnellement cette année.

- Au club de la Joie Sans Fin et à la FNACA pour compenser la location de la salle des fêtes pour les concours de cartes à 50 € par concours (gratuite auparavant) : la Joie Sans Fin - 10 x 50 €, FNACA - 2 x 50 € avec un contrat de location. Un réajustement sera fait en N + 1 en fonction des concours organisés.
- A loisirs détente pour participer au coût de la location de la salle des fêtes de Saint-Jean Kerdaniel pendant les travaux de la salle des fêtes de Goudelin (150 €).
- Sur "les Chemins de l'histoire" pour participer aux frais de l'exposition sur la Première Guerre mondiale en novembre 2025 (300 €).

Il est proposé au conseil municipal de retenir les montants de subventions communales pour l'année 2025.

Bruno TATON précise qu'il a été interpellé par le tennis de table mais comme il s'agit d'une association communautaire, il n'y a pas de subvention communale.

Il est précisé que pour les subventions 2025, les associations communales doivent fournir un dossier complet comprenant :

- une demande, un bilan et une attestation d'assurance responsabilité civile incendie.

Les associations extérieures doivent fournir un dossier comprenant :

- une demande, un bilan (sauf dérogation)

- Versement d'une subvention de 10 € par jeune goudelinois.

- pas de subvention si association identique sur notre commune.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
AFR ASSOCIATION FAMILLES RURALES GOUDELIN	500 €
AMICALE CYCLO GOUDELIN	500 €
CLUB LA JOYE SANS FIN	900 €
COMITE DES FETES	1 000 €
ECOLE NOTRE-DAME DE L'ISLE (sortie scolaire) / APEL	1 000 €
ECOLE PUBLIQUE (sortie scolaire) / Amicale Laïque	1 000 €
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE	450 €
LBBG (la boule bretonne goudelinaise)	700 €
LES TRETEAUX DE L'ISLE	300 €
LIAMM SENE-BREIZH	150 €
LOISIRS DETENTE GOUDELIN	1 150 €
LOISIRS ET BRICOLAGE	200 €
SOCIETE CHASSE GOUDELIN BRINGOLO	450 €
SUR LES CHEMINS DE L'HISTOIRE	600 €
TWIRLING CLUB DE L'ISLE	500 €
UNION SPORTIVE GOUDELINAISE	3 200 €
TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES	12 600 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
ASSOCIATION BULLE D'EAU - GUINGAMP	60 €
ARMOR BASKET CLUB - PABU	60 €
CLUB DES NAGEURS GUINGAMPAIS	20 €
FFME - PLOUISY	10 €
GUINGAMP BADMINTON	20 €
GUINGAMP ROLLER SKATING	20 €
LES RANDONNEURS DU LEFF - POMMERIT-LE-VICOMTE	35 €
PAIMPOL ARMOR RUGBY CLUB - PAIMPOL	20 €
STUDIO DANSE - Guingamp	20 €
TREGOR GOELO ATHLETISME - GUINGAMP	50 €
COMICE AGRICOLE DU CANTON - PLOUAGAT	525 €
ADMR DE GOELO ARGOAT TREGOR - PLOUHA LANVOLLON	250 €
APAA - TREGROM	35 €
ASSOCIATION JALMALV 22 - TREGUEUX	35 €
CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION TERRITORIALE 22 (Antenne de Guingamp)	35 €
JEUNES AGRICULTEURS DU CANTON DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT	35 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR 22	35 €
Rêves de Clown	35 €
SOLIDARITÉ PAYSANS BRETAGNE	35 €
FRANCE ADOT 22 (Don d'Organes et de Tissus humains) - TREVOU-TREGUIGNEC	35 €
LEUCÉMIE ESPOR - PLEDRAN	35 €
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER COMITE 22	150 €
TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES	1 555 €

Gérald CORLAY précise que le dossier doit être complet car pour certaines associations, on a dérogé. Il faut leur signaler que si le dossier n'est pas complet l'an prochain, il n'y aura pas de subvention. Fabrice PIPART demande de revoir la demande des Randonneurs du Leff (Pommerit le Vicomte) car ils assurent le balisage des chemins. Accord pour 35 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder, sous réserve de présentation d'un bilan financier, les subventions 2025 aux associations, établissements et organismes mentionnées ci-dessus tel que présenté.

3/ Bâtiments communaux – participation des associations aux frais d'énergie.

Début 2016, une participation pour les frais de chauffage est demandée aux associations. Celle-ci est basée sur la fréquence d'utilisation des salles lors des mises à disposition.

Les coefficients retenus : Utilisation très importante (5), Utilisation importante (4), Utilisation moyenne (3), Utilisation faible (2), Utilisation très faible (1).

L'application de ce principe au titre de la participation 2025 serait alors la suivante :

FRAIS DE CHAUFFAGE et ELECTRICITE		
	Coef.	Montant
Tennis de table	3	180 €
Loisirs détente	5	300 €
Joye sans fin	3	180 €
Twirling Club de l'Isle	3	180 €
USG	3	180 €
Volley Club	3	180 €
LAC	2	120 €
Tennis Club	1	60 €
Famille Rurale	0	0 €
La boule Goudelinaise	2	120 €
FNACA	0	0 €
Comité des fêtes	0	0 €
Amicale laïque	0	0 €
Kanérien	0	0 €
Fête médiévale	0	0 €
Centre de secours	1	60 €
Théâtre	0	0 €
ADMR	1	60 €
Loisirs et Bricolage	0	0 €
La vie qu'on t'aime	2	240 €
TOTAL		1 860 €

120 € x 2 années (2024-2025)

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à mettre en œuvre cette participation tel que présenté.

4/ Aménagement rue de Poul Ranet (RD n°67) - demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de l'avant-projet (AVP) relatif à l'aménagement de la rue de Poul Ranet, l'enveloppe prévisionnelle de l'opération a été estimée à 562 750.74 € H.T. / 661 872.74 € TTC.

La Région est responsable, en qualité d'autorité organisatrice du transport scolaire, de la sécurité de ce transport du point de montée jusqu'au point de descente du véhicule de transport scolaire. Ce projet est donc susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région pour l'aménagement des 2 arrêts de cars ainsi que l'équipement à vélos associé (maximum 70 %)

Estimatif sommaire de la dépense subventionnable :

	H.T.
Bordures	4 500 €
Voirie (terrassement + revêtement)	6 000 €
Signalisation	1 500 €
Mobilier (abris bus, supports vélos)	<u>9 000 €</u>
	21 000 €

Le financement de cet accompagnement s'appuie sur la signature préalable d'une convention liant la Région à la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à transmettre une demande de subvention au taux maximum auprès de la Région Bretagne et à signer une convention qui en précisera les modalités ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la décision.

L'aménagement de la rue pourrait être terminé vers la fin septembre.

5/ SDIS : Mise en œuvre d'un fonds de concours pour le financement du parc roulant

Le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement. Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de police administratives générales et spéciales confèrent au maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

La politique de sécurité civile costarmoricaine s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,
- 339 véhicules légers (ambulances, véhicules tout usage),
- 3 engins spéciaux affectés au CIS de Bréhat,
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants. En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.

En raison des échéances à venir, le fonds de concours est proposé pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration du SDIS a validé le 11 avril dernier la création de ce fonds de concours communal volontariste sur la base d'1.50 € par habitant (population DGF 2024).

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une participation annuelle au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 sur la base de d'1.50 € par habitant (population DGF 2024). Cette subvention d'investissement fixée à 2 758.50 € est attribuée pour chacune des années du fonds de concours.
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention portant sur les exercices 2025 et 2026 et tout document afférent à ce dossier.

Bruno TATON informe également qu'une réunion de travaux pour la réfection de la toiture de la caserne des pompiers a eu lieu cette semaine et que celle-ci est en bonne voie.

6/ Libéralités reçues

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu un don d'un montant de 13 000 € de la part du comité des fêtes de GOUDELIN pour le mobilier de la salle des fêtes.

Ce don provient de la vente d'une parcelle de terrain, sur laquelle se trouve une antenne, par le comité des fêtes à la société CELLNEX France Infrastructures, propriétaire des antennes.

Le conseil municipal est appelé à autoriser M. le Maire à procéder à l'encaissement de ce don.

Alain SEHAN et Gildas MORICE quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Vu l'article L.2242-1 du CGCT qui stipule que « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune »,

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce don de 13 000 € fait par le comité des fêtes de GOUDELIN pour le mobilier de la salle des fêtes communale.

7/ Devis divers

- Mobilier (34 tables et 204 chaises) pour 200 places : devis de Ouest collectivités pour 25 320 € TTC.
- Débroussaillage et élagage : devis de l'entreprise LE FORESTIER de Goudelin validé pour un montant de 16 965 € TTC. Intervention prévue rapidement pour garantir la sécurité et la visibilité des routes. Un second devis sera demandé par l'Association Foncière de remembrement.
- Avancement des travaux de la salle des fêtes :
 - Menuiseries posées ; finitions (placo, plafonds) en cours ; Isolation extérieure commencée.
 - Modification du plafond dans le sas d'entrée pour une meilleure esthétique et économie.
 - Problème de parquet tuilé à cause d'une fuite ; reprise en cours (350 € - responsabilité à déterminer...).
 - Mur extérieur – côté cuisine : ravalement prévu pour harmoniser l'arrière du bâtiment : devis retenu : entreprise Armor Peinture (4 152 € TTC).
 - Reprise d'activité dans la salle envisagée pour juillet (visite sécurité prévue le 30 juin). L'inauguration aura lieu en septembre.

8/ Informations diverses

- Projet d'installation de l'antenne Orange : Accord de principe avec Orange pour changer l'emplacement. Etudes en cours (passage de drone). Le collectif de riverains reste actif et sera informé par le Maire de l'évolution comme il s'y est engagé.
- Projet immobilier sur le terrain « Mazévet » : Premier projet privé abandonné (projet de loft dans hangar trop complexe). Nouveau projet : un lotissement locatif privé. Le promoteur doit présenter l'investisseur à la mairie. Surveillance active pour garantir que les projets respectent l'OAP et les engagements liés aux contraintes du Pluhih.
- Fermeture de la mairie le samedi matin (congés) : du 26 juillet au 23 août 2025.
- Mise à disposition de recueils de procès-verbaux papiers chez les commerçants pour les personnes ne disposant pas d'internet.
- Présentation de la carte textile du territoire (projet Cousue Main) : jeudi 19 juin après-midi sur le marché de Goudelin, en présence de l'artiste couturière "Agathe Mercat".

DATES à retenir : Réunions et Commissions communales :

- Mercredi 11 juin 18 h 30, commission Personnels
 - Mercredi 18 juin 17 h 30, commission Bulletin
 - Mercredi 18 juin 18 h, commission d'examen des offres (CEO)
 - Vendredi 27 juin 9 h, audition architecte pour école (CEO)
 - Fin juin, commission voirie
 - Report de l'inauguration de la salle des fêtes en Septembre.
- Prochain Conseil Municipal le 26 juin 2025.

Fin du conseil à 21 h 00

Le Maire,

Laurent LE FAUCHEUR

La secrétaire de séance,

Anne-Yvette ILLIEN

